

Association Nationale pour la Protection des Eaux & Rivières
Reconnue d'utilité publique le 22 avril 1985

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Pièces jointes :

- invitation.
- bilan moral et rapport d'activité.
- bilan financier.
- comptes d'exploitation.
- budget prévisionnel 2026 .
- prévisions de rentrées financières.
- professions de foi de MM. SARTORI et CAUCHI.
- PV de scrutin.

AAI Organisation

L'Assemblée Générale avait été convoquée le 28 mars 2026 par e-mail envoyé le 14 mars 2026. Le message était le suivant :

« Bonjour,

En tant qu'adhérent.e de l'Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières "Truite, Ombre, Saumon", vous êtes invité à participer à l'assemblée générale annuelle.

Vous trouverez ci joints:

- une invitation;
- le bilan moral et rapport d'activité 2025;
- le bilan financier 2025;
- les comptes d'exploitation 2025 établis par le cabinet la Comptabilité à Baume les Dames;
- le budget prévisionnel 2026 ainsi que les prévisions de rentrées financières pour le premier semestre de cette année;
- les professions de foi des deux candidats au conseil d'administration, MM Cauchi et Sartori.

Un scrutin en ligne sera organisé à partir du samedi 21 mars à 10h00 et vous recevrez un message dédié envoyé par la plateforme Balotilo; nous vous conseillons de vérifier dans vos spams si vous ne voyez pas ce message.

ANPER-TOS

Association Nationale de Protection des Eaux et Rivières

Association reconnue d'utilité publique – Agréée protection de l'environnement

Adresse de gestion : 6 place de la mairie, 50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire

Site : <https://anper-tos.fr/> Mail : contact@anper-tos.fr

Pour ceux qui veulent se joindre à l'assemblée physique à Saint Aubin du Cormier (35140), les détails sont donnés dans l'invitation. Nous vous demandons néanmoins de vous signaler auparavant par retour d'e-mail.

Vous pouvez poser vos questions à l'adresse contact@anper-tos.fr , nous nous efforcerons d'y répondre aussi rapidement et précisément que possible; ces questions seront reportées dans le compte rendu de l'AG.

Nous vous remercions sincèrement pour votre soutien.

Bien cordialement,

Le Conseil d'Administration d'ANPER-TOS »

Il était accompagné des documents en pièces jointes (invitation, bilan moral et rapport d'activité, bilan financier et comptes d'exploitation, budget prévisionnel 2026 et prévisions de rentrées financières, professions de foi de MM. SARTORI et CAUCHI).

Les détails de l'organisation étaient donnés dans l'invitation.

BB/ Scrutin

Comme expliqué dans l'invitation un scrutin dématérialisé « Balotilo » a été mis en place pour permettre une participation optimale des membres de l'association au scrutin. Le vote a été ouvert du samedi 21 mars 17h40 au samedi 28 mars 12h00.

Un premier message émanant de la plateforme a été envoyé le samedi 21 mars, suivi de deux rappels le mercredi 25 mars et le vendredi 27 mars.

Le Procès Verbal de vote tient lieu d'explications chiffrées quant à la validité du scrutin .

CC/ Assemblée générale du 28 mars

Devant le peu de personnes confirmant leur présence physique au lieu de réunion initialement prévu, la tenue de celle ci a été annulée et seule l'Assemblée Générale dématérialisée a été maintenue.

L'Assemblée Générale 2026, portant sur l'exercice 2025, s'est tenue le samedi 28 mars 2026 à 09h00 par voie dématérialisée via la plateforme Zoom.

Présents :

Administrateurs : MM. AMAT, MENQUET, BOUREL, JENN, de LESPINAY.

Le Président PHILIPOT est retenu par des obligations d'urgence liées à son mandat d'élu local.

Membres : MM. CHAMPNIERS, CAUCHI, BULTHE(Gilles), DAUBRESSE.

Le Secrétaire Général s'enquiert de savoir si tous les présents ont bien voté par voie électronique ou bien s'ils souhaitent exprimer leur vote durant la réunion. Il est répondu que tous ont déjà voté.

ANPER-TOS

Association Nationale de Protection des Eaux et Rivières

Association reconnue d'utilité publique – Agréée protection de l'environnement

Adresse de gestion : 6 place de la mairie, 50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire

Site : <https://anper-tos.fr/> Mail : contact@anper-tos.fr

Il est relevé qu'aucune question n'a été reçue sur l'adresse mentionnée (contact@anper-tos.fr).

Il est donné lecture du bilan moral .

Le Secrétaire Général remercie Mlle LHOTE pour son travail d'aide à la mise en page et les explications juridiques en fin de document. Ce long paragraphe touche en effet au coeur de l'action d'ANPER-TOS et justifie son existence.

La discussion est ouverte tout au long de la lecture et les présents émettent le souhait d'améliorer la communication de l'association tant vers les adhérents que vers le grand public.

M.de LESPINAY pense qu'un système d'alerte vers les adhérents serait souhaitable à chaque publication .

M.JENN précise qu'il y a 265 abonnés à la news letter, soit plus que le nombre d'adhérents .

Le Secrétaire Général partage son écran pour montrer le tableau juridique et donner des explications . Mlles LHOTE et GOUEFFON sont vivement remerciées pour le travail de tri et d'archivage accompli.

Une brève présentation des groupes locaux et de leurs activités est faite.

Plusieurs discussions ouvertes sont tenues sur l'activité de l'association et sa visibilité, ses interconnexions avec le réseau associatif environnemental, ses liens avec le monde de la pêche .

Ces derniers sont relativement ténus, ce que les participants regrettent dans l'ensemble mais il est remarqué que les pêcheurs consomment de la pêche et sont de fait peu présents sur le plan environnemental comparé au nombre de pratiquants. Quelques fédérations coopèrent néanmoins avec ANPER au cas par cas. L'attitude de la FNPF dans le dossier cormoran est critiquée (puisque la FNPF après avoir refusé la main tendue, est partie de son côté, s'est ensuite désistée, et s'est finalement ensuite accaparée la victoire au Conseil d'État dans sa communication), de même que dans le dossier anguille jaune (où elle aurait pu/du montrer l'exemple conformément à ses statuts au lieu de demander un moratoire sur l'interdiction de pêche) ou dans le dossier silure (où elle fait la part belle à ses adhérents contre les avis des scientifiques et la protection des espèces en danger critique qui sont prédatées, nonobstant les campagnes de désinformation de nombreuses FDAPPMA dont le seul objectif semble être de vendre des cartes).

Les partenariats avec FNE (national ou local), DMA ou encore Notre affaire à tous, Pollinis, parmi d'autres, sont dans l'ensemble fructueux et se heurtent simplement aux difficultés financières communes au réseau associatif environnemental.

Il est regretté les délais pris dans le traitement des nouveaux statuts par l'Administration. Le Secrétaire Général rappelle qu'après validation par le Conseil d'État il faudra proposer une mise à jour du règlement intérieur de l'association.

Il est donné lecture du bilan financier.

ANPER-TOS

Association Nationale de Protection des Eaux et Rivières

Association reconnue d'utilité publique – Agréée protection de l'environnement

Adresse de gestion : 6 place de la mairie, 50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire

Site : <https://anper-tos.fr/> Mail : contact@anper-tos.fr

Le trésorier insiste sur les retards de paiement liés aux délais pris par les procédures juridiques et qui pèsent lourdement sur la trésorerie.

M. BOUREL précise qu'il faut être très rigoureux et éviter les dérapages, par exemple la revue ne saurait être distribuée gratuitement aux adhérents quels qu'ils soient.

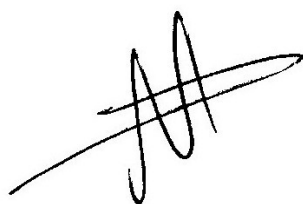
Le Secrétaire Général détaille ensuite de quelle façon les votes seront exploités.

Il est précisé qu'une réunion et/ou une consultation du Conseil d'Administration aura lieu début avril pour mettre en place le nouveau Conseil. L'ensemble des documents seront revus et un nouveau cerfa 13971*03 sera soumis au Ministère de l'Intérieur et à la Préfecture de Côte d'Or .

L'Assemblée Générale se termine d'un commun accord à 11h30 et la séance est levée ;
Le présent compte rendu est soumis pour approbation au Conseil d'Administration le 03 avril 2026 . Les administrateurs disposent d'une semaine pour faire leurs remarques et corrections suite à quoi il est réputé adopté avant envoi aux adhérents et aux autorités de tutelle.

Le Secrétaire Général, Raphaël AMAT

Le Président, John PHILIPOT



ANPER-TOS

Association Nationale de Protection des Eaux et Rivières

Association reconnue d'utilité publique – Agréée protection de l'environnement

Adresse de gestion : 6 place de la mairie, 50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire

Site : <https://anper-tos.fr/> Mail : contact@anper-tos.fr